

Nombre de membres en exercice : 75  
Nombre de membres présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 62

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VOID**

Contre : 0 Pour : 59 Abstentions : 2

Séance du 8 mars 2011

L'an deux mil dix

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Maison Intercommunale, sous la présidence de Monsieur Francis LECLERC, Président,  
Le conseil a choisi pour secrétaire Mr René CROZET.  
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 22/02/2011

Date de l'affichage : 10/03/2011

**Etaient présents les délégués titulaires :**

LEROUX Dominique, GUELMANI Nicolas, MERCIER Arnaud, GOBEL Serge, BIZARD Michel, VICHERAT Jean-Pierre, WENTZ Dominique, CAMONIN Dominique, DRUPT Hubert, BERNARD Philippe, FURLAN Jacques, DORIDANT Franck, PETITJEAN Joël, PRIGENT Christiane, WAGNER Dominique, FROMONT Jean-Luc, VAULOT Francis, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, LOUIS Alain, VAUTHIER André, ORBION Claude, BEAUSERT Walter, SERRIER Gilbert, PAGLIARI Armand, AUER Régis, CROZET René, D'HABIT Daniel, HUTTEAU Denis, TOURET Bernard, LECLERC Francis, PIANA Michèle, MOUROT Christophe, LEROUX Patrice, THIRIET Michèle, SOGNI Patrick, POUSSING Michèle, ANTONELLI Arnaud, BERTRAND Marie-Claude, DELOGE Robert, MASSON Marcel, ODINOT Didier, LAURENT Daniel, GUILLAUME Alain, KAISER Christiane, LAURENT Eddy, TURPIN Marie-Françoise, DEL MISSIER Pierre, GAUCHER Alain, GENTER Bernard, GRISVARD Joël, MARTIN Jean-Paul, SCHISLER Marie-Thérèse, SUDAN Nina.

**Etaient excusés :** André JANNOT, Christine SUSSET, Jean-Pierre MAZZIER.

**Pouvoirs :** Stéphanie BELMONT a donné pouvoir à Serge GOBEL, LEFEBVRE Marc a donné pouvoir à André VAUTHIER, MARTIN Franck a donné pouvoir à Arnaud ANTONELLI, JANNOT André a donné pouvoir à Bernard GENTER, Jean-Marie BECK a donné pouvoir à Armand PAGLIARI, Jean-Pierre MAZZIER a donné pouvoir à René CROZET, Christine SUSSET a donné pouvoir à Michèle POUSSING, Jean-Jacques GUETTIER a donné pouvoir à Didier ODINOT.

**Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative :** CAZET Jacqueline, BRACONNOT Bernadette

**Objet : Election d'un membre du bureau**

Le bureau n'est plus complet depuis le décès de Roger Frentz, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau. Le Président fait appel à candidature.

Sont candidats : Mme Dominique WENTZ

Il est procédé au dépouillement du scrutin : Mme WENTZ 59 voix

Abstention : 2

Mme WENTZ est déclarée membre du bureau

**Maison de Santé Pluri professionnelle**

**Objet : Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 16/12/2010, le Président a été autorisé à lancer une consultation pour la MO de la construction de la MSP. La procédure négociée sur compétences, références et moyens s'est déroulée entre le 01 et le 23 février 2011.

Le mardi 15/02 la commission MAPA, les vice-présidents et professionnels de santé ont examiné les 10 dossiers reçus. 4 candidats ont été sélectionnés pour la phase de dialogue et de négociation :

**Rabolini – Schlegel** 54 Villers les Nancy

Studiolada – **Christophe Aubertin** + Bernt Morillon Thouveny 54 Nancy

**Archilor** 55 Commercy

**Hervé Viot** 55 Fresnes en Woëvre + Philippe Bruant 55 Ligny en Barrois

Ceux-ci ont été reçus le mercredi 23 février 2011 pour :

- une présentation rapide du candidat et de ses références significatives
- Présentation de ses compétences, son expérience et sa motivation en matière d'éco-construction
- Discussion sur le projet de MSP à partir du programme envisagé
- Formulation d'une proposition de rémunération par le candidat
- Proposition de planning prévisionnel.

Chaque candidat a été noté selon les critères prévus au règlement de la consultation, les résultats sont les suivants :

**Choix d'un maître d'œuvre**

## Analyse des candidatures - Réunion du mercredi 23 février 2011

<b>Candidature</b>			
Architecture	<b>Christophe Aubertin collectif Studiolada 54 Nancy</b>		
<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Note</b>	<b>Total</b>
<b>Phase de dialogue et négociation</b>			
Qualité de la production architecturale Œuvres représentatives	5	15	75
Compétence, expérience et motivation en matière de développement durable	2	20	40
Rémunération demandée	2	20	40
Délai de la phase esquisse et avant projet	1	20	20
<b>Total des totaux</b>			175

<b>Candidature</b>			
Architecture	<b>Hervé Viot, architecte DPLG, 55 Fresnes en Woëvre</b>		
<b>Phase de dialogue et négociation</b>			
Qualité de la production architecturale Œuvres représentatives	5	18	90
Compétence, expérience et motivation en matière de développement durable	2	15	30
Rémunération demandée	2	15	30
Délai de la phase esquisse et avant projet	1	20	20
<b>Total des totaux</b>			170

<b>Candidature</b>			
Architecture	<b>SCP Rabolini - Schlegel 54 Villers les Nancy</b>		
<b>Phase de dialogue et négociation</b>			
Qualité de la production architecturale Œuvres représentatives	5	16	80
Compétence, expérience et motivation en matière de développement durable	2	15	30
Rémunération demandée	2	10	20
Délai de la phase esquisse et avant projet	1	20	20
<b>Total des totaux</b>			150

<b>Candidature</b>			
Architecture	Archilor 55 Commercy		
<b>Phase de dialogue et négociation</b>			
Qualité de la production architecturale Œuvres représentatives	5	16	80
Compétence, expérience et motivation en matière de développement durable	2	15	30
Rémunération demandée	2	10	20
Délai de la phase esquisse et avant projet	1	20	20
<b>Total des totaux</b>			150

Il est proposé d'attribuer la mission au groupement formé autour de Christophe Aubertin Architecte à Nancy, qui a obtenu la meilleure notation.

### **Contenu de la mission confiée :**

**Mission de base MOP :** ( loi du 12 juillet 1985, dite loi M.O.P., et son décret d'application du 29 novembre 1993 + Arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé)

- Les études d'esquisse
- Les études d'avant-projet
- Le projet
- L'assistance à la passation de marchés de travaux
- Les études d'exécution ou leur visa si elles sont réalisées par un autre prestataire
- La direction de travaux
- L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

Le forfait de rémunération demandé s'établit à 9.95% du montant estimatif des travaux.

Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

**Objet : Autorisation du Président à consulter et à attribuer les missions complémentaires nécessaires à la construction de la maison de santé ainsi que les contrats d'assurances.**

Ce projet nécessite de confier à divers intervenants des missions permettant de réaliser ce projet dans les conditions réglementaires en vigueur. (coordination SPS, bureau technique de contrôle, assurance dommage ouvrage...)

Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Contre : 3

Pour : 59

Abstentions : 0

**Objet : Attribution de la mission complémentaire : études d'exécution**

Pour permettre de fournir une même base de quantités aux entreprises lors de leur chiffrage, d'affiner et de maîtriser chaque détail de mise en œuvre, il est proposé d'attribuer une mission complémentaire pour les études d'exécution au maître d'œuvre retenu pour la construction de la maison de santé.

La rémunération s'établira à **1,5 % du montant estimatif des travaux.**

Il est précisé que cela réduira le coût des entreprises puis qu'elles n'auront pas à les réaliser.

Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Contre : 3

Pour : 59

Abstentions : 0

## **Objet : Mise en place d'un fonds de concours communautaire de développement territorial**

Pour permettre le bouclage financier de projets à maîtrise d'ouvrage communale, il est proposé que la communauté de communes apporte un fonds de concours selon les règles de la loi d'août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales.

La nature des projets pouvant y prétendre figure dans le document joint en annexe de la délibération. Il est précisé que ce fond de concours interviendra que pour les projets n'ayant pas obtenus 80% d'aides publiques.

La programmation sera décidée lors de conseils communautaires ultérieurement.

Contre : 0

Pour : 59

Abstentions : 3

## **Objet : Classement en ZDE du site St Aubin / Nançois le Grand**

Par délibération du 08 juin 2010, une demande d'actualisation de la ZDE pour les sites existants a été décidée.

Le site de St Aubin sur Aire et Nançois le Grand n'avait pas été inclus à ce moment là

Il avait été prévu d'attendre l'issue du recours juridique engagé par plusieurs communes du secteur des sources de l'Aire concernant leur demande de ZDE refusée part du Préfet pour demander le classement du site de Saint Aubin sur Aire et Nançois le Grand.

Le tribunal administratif ayant rendu sa décision, ces 2 communes ne souhaitant pas aller en appel, il est maintenant possible d'inclure la demande de classement de ce site dans le cadre du dossier actuellement en cours.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une délibération en ce sens.

### **◆ Site de Saint Aubin –Nançois le Grand**

PC accordé pour
10 éoliennes de 2MW déjà construites

Contre : 1

Pour : 48

Abstentions : 13

## **Objet : Election de représentants pour le Sivu Val Sud Meuse**

La modification statutaire du 10 novembre 2010 par arrêté n°2010-2368 a opéré le transfert de compétence à la codecom de l'aménagement de la zone d'activité d'intérêt départemental à Pagny sur Meuse.

Cela entraîne le remplacement au sein du Sivu Val Meuse des délégués issus des communes par des délégués issus du conseil communautaire. Soit 21 titulaires et 21 suppléants.

Le Président fait appel à candidature.

Il est procédé au dépouillement du scrutin

Sont désignés à l'unanimité les personnes figurant au tableau en Annexe

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : EPAMA : acceptation de l'adhésion d'un syndicat (SIETAV)**

Conformément aux dispositions des articles L5211-18 et L.5211-19 du CGCT, le conseil communautaire dispose de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux de la Vence - SIETAV -(08).

Le conseil communautaire approuve l'adhésion de ce syndicat à EPAMA.

Contre : 0

Pour : 60

Abstentions : 2

## **Objet : Classement en Zone de Développement Eolien du site Saint-Aubin Sur Aire/ Nançois le Grand**

En complément de la délibération du 08 juin 2010 qui n'avait pas précisé la demande de classement en ZDE de ce site, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les puissances minimales et maximales pour les 2 secteurs en question ; à savoir :

◆ **Site de Saint Aubin Sur Aire**

Puissance pour classement ZDE	
Minimum	Maximum
12 MW	24 MW
Soit 6 éoliennes de 2 à 3 MW	
6 construites	

◆ **Site de Saint Aubin Sur Aire/  
Nançois le Grand**

Puissance pour classement ZDE	
Minimum	Maximum
6 MW	9 MW
Soit 3 éoliennes de 2 à 3 MW	
3 construites*	

+ 1 machine construite hors secteur  
communautaire (Commune de Chanteraine  
membre de la Communauté de Communes Centre  
Ornain)

Après en avoir débattu, il est procédé au vote,

Contre : 0

Pour : 49

Abstentions : 13